



reprise à temps partiel dans le secteur public

Par **mulder2011**, le **05/10/2011** à **17:41**

Bonjour,

ma femme travaille dans un service public (hopital psychiatrique), est en congé parental jusqu'au 06 décembre 2011.

notre fille aura ses trois ans, dans neuf mois, et pour l'instant, nous avons du mal à trouver une école, ainsi qu'une garderie à plein temps,

de plus, nous n'avons pas trouvé de nounou

moi qui est en déplacement,

nous aurions souhaité trouvé une issue favorable à savoir que ma femme propose à son employeur, pour la reprise, une réduction à temps partiel pendant neuf mois ?

A t elle le droit de le faire dans le service public ?

si c'est le cas, nous aurions besoin d'un article de loi, pour le soumettre dans la lettre

merci pour votre attention

cordialement

MB

Par **Conseiller_du_Salarie**, le **08/10/2011** à **10:55**

Bonjour,

J'espère que vous trouverez réponse à vos questions [dans cette brochure](#).